

10
L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vingt six aoust
par moy prestre soulligné acte baptisée marie archan
née de ce jour fille de j. b. nadeau et dagathe terroux
de épouse le parain acte nicolas landry et la maraine loise
na-carter lesquels ont declarez ne sçavoir signer de euequis
deau
— suivant l'ordonnance /

fr. christostome dugast prestre

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vingt sept aoust
par moy prestre soulligné a été baptisée francoise née d'heur
franc
coûte fille de gabriel gerard et de geneviève forcier son épouse
de le parain a été jacque forcier et la maraine francoise
vadeyngros le pere de l'enfant a signé les autres ont declarez
ne sçavoir signer de euequis suivant l'ordonnance /

Gabriel Gerard fr. christostome dugast prestre

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vingt huit aoust par
moy prestre soulligné acte inhumeé dans le cimetière de cette
marie
paroisse le corps de marie agée de sept mois fille de gabriel
tan
dit taudit et de dorothée modou ses pere et mere ont assiste
dit
— a/on enterrement loisis brisa qui ne signe pas /

fr. christostome dugast prestre

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le treute aoust par
moy prestre soulligné acte inhumeé dans le cimetière de cette
francoise
paroisse le corps de francois salome decede d'heur agée de
soixante six ans épouse dagathe julien ont assiste a/on
so
l'entereement loisis brisa qui ne signe pas /

fr. christostome dugast prestre

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le six septembre par
moy prestre soulligné a été baptisée marie roé née de ce jour
marie
yole fille de jean luc laplante et de rosalie blanchard son
la
épouse le parain acte j. b. chevalier et la maraine francoise
blanchard

hebert les quels ont declarez ne sçavoir signer de euequis
suivant l'ordonnance
fr. christostome dugast prestre

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le sept septembre par
moy prestre soulligné acte baptisée marie rière née d'heur
moy
fille de jean bonenfant et de marie anne petit son épouse
de le parain a été antoine valois et la maraine marie rière
bon
enfant lesquels ont declarez ne sçavoir signer de euequis
suivant l'ordonnance /

fr. christostome dugast prestre

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le huit septembre par moy
prestre soulligné acte inhumeé dans le cimetière de cette
j. b.
paroisse le corps de j. b. agé de dix huit mois fils de j. b. larivière
larivière et de marguerite st. germain ses pere et mere ont
assiste a/on enterrement loisis brisa qui ne signe pas /

fr. christostome dugast prestre

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le quatorze septembre par
moy prestre soulligné acte baptisé j. b. nichol né d'heur fils
j. b.
de jean baptiste le parentan et de marie geneviève caille dumas
nichol
son épouse le parain acte nichol dumas et la maraine marie
ren-
pierre j. b. ycouer lesquels ont declarez ne sçavoir signer de euequis
tant
suivant l'ordonnance /

fr. christostome dugast prestre

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le quinze septembre par
moy prestre soulligné acte baptisé antoine theodore né d'heur
antoin
fils de j. b. forcier et de laise st. cantin son épouse le
parain a été j. b. levicelle et la maraine isabelle forcier
le pere a signé les autres ont declarez ne sçavoir signer
de euequis suivant l'ordonnance /

fr. christostome dugast prestre

L'an mil sept cent quatre vingt cinq le vingt et un septembre
par moy prestre soulligné acte inhumeé dans le cimetière
de cette
paroisse le corps de marie cantora agée de cinq ans